

ASSEMBLEE GENERALE



SEANCE PLENIERE

Mardi 14 octobre 1952, à 15 heures

SEPTIEME SESSION

Documents officiels

Siège permanent, New-York

SOMMAIRE

Pages

Allocution de M. Lester B. Pearson, Président de la septième session	11
Constitution de la Commission politique spéciale	12

Président: M. Lester B. PEARSON (Canada).

Allocution de M. Lester B. Pearson, Président de la septième session

1. Le **PRESIDENT**: Je viens d'ouvrir la 377ème séance de l'Assemblée générale en me servant d'un marteau offert aux Nations Unies par un pays où un gouvernement libre et un régime représentatif existent depuis des siècles: je veux parler de l'Islande. Il faudrait ajouter ce don à la liste de ceux que le Secrétaire général a énumérés ce matin.

2. Mes premières paroles seront pour remercier mes collègues du grand honneur qu'ils viennent de me faire. Je m'efforcerai de justifier leur confiance et de m'acquitter, à leur satisfaction, des responsabilités de la présidence. Je me rends naturellement compte que le choix d'un Canadien comme Président est un honneur rendu, non à ma personne, mais à mon pays qui a montré son désir profond de servir les desseins des Nations Unies et de remplir loyalement ses obligations d'Etat Membre.

3. Mes distingués prédécesseurs à la présidence ont donné un bel exemple d'impartialité et de compétence. Peut-être me permettra-t-on de mentionner tout spécialement mon prédécesseur immédiat, M. Padilla Nervo, qui vient de quitter ce fauteuil qu'il a occupé avec tant de distinction.

4. Au cours de ma présidence, je commettrai sans doute des erreurs par action ou omission, mais je puis assurer l'Assemblée qu'elles ne seront pas dues à des préjugés ou à de la partialité.

5. Pour la première fois, la session de l'Assemblée s'ouvre dans son Siège permanent. Ainsi que plusieurs orateurs l'ont signalé ce matin, nous avons une grande dette de reconnaissance envers tous ceux qui, par leur art, leur labeur et leurs ressources, ont contribué à l'achèvement de ces bâtiments imposants, dont les services vont tellement faciliter notre tâche dans les années à venir. Il y a, me semble-t-il, un heureux symbolisme dans la structure de notre nouveau Siège, dont une partie s'élève vers le ciel et dont l'autre demeure fermement, solidement fixée au sol. La conciliation de ces deux aspects est, je le suppose, difficile à réaliser dans le domaine de l'architecture. Elle l'est

encore plus dans le domaine de la science politique et dans la conduite des affaires internationales.

6. Il serait chimérique de prétendre que l'Assemblée m'a confié une tâche facile ou enviable. Les Présidents des précédentes sessions de l'Assemblée ont parlé en termes réalistes et francs de l'atmosphère de tension et de crise dans laquelle ces sessions se sont déroulées. Ce faisant, ils exprimaient l'inquiétude profonde et tenace que nous avons tous éprouvée devant le caractère complexe et, parfois même, devant la nature presque insoluble des problèmes qui nous confrontent. Le fait qu'aucune solution n'a été apportée à ces problèmes a plongé le monde dans la crainte. Or, l'histoire nous enseigne que la crainte a toujours été génératrice d'antagonismes, voire de haines, et qu'elle a préludé à des conflits. Il en va de même aujourd'hui. Afin d'éviter l'ultime tragédie que constituerait la guerre, nous devons disperser cette ombre noire que projettent sur le monde la tension et l'inquiétude et découvrir, par le moyen d'une action internationale, une solution aux problèmes du moment qui permette aux peuples et aux gouvernements de vivre ensemble, sinon étroitement unis par l'amitié, du moins sur la base de la tolérance et de la compréhension mutuelles. Aucune organisation, aucun mécanisme, aucune procédure ne peuvent remplacer les Nations Unies dans la recherche de cette solution. Cette Assemblée, par conséquent, faillira à sa mission de paix si elle ne profite pleinement de toutes les occasions d'atténuer les craintes qui occupent nos esprits et les animosités qui se sont emparées de nos cœurs.

7. Cette tâche ne sera point facile, car l'Assemblée générale de 1952 a ses propres crises à résoudre. Les efforts entrepris par les Nations Unies en vue d'amener en Corée un armistice honorable — le seul qui soit acceptable — ont été décevants et demeurent stériles. Ainsi, l'Organisation n'a pas été en mesure d'accomplir des progrès positifs dans le sens du règlement pacifique et de la reconstruction dans cette région; or, étant donné les décisions que nous avons déjà prises, ces progrès devraient être possibles une fois que l'agression aura été mise en échec et que les combats auront cessé. Tous ceux qui empêchent cet armistice — première étape sur la voie de l'apaisement et du relèvement —

portent une lourde responsabilité devant l'histoire et devant l'humanité.

8. D'autres conflits — ceux-là sans armes — n'ont pas davantage diminué d'intensité depuis notre dernière session. Il n'y a pas d'armistice dans ce que l'on appelle "la guerre froide"; or, sans cet armistice, nous ne pouvons entreprendre la plus essentielle de toutes les tâches qui se posent dans le domaine de la paix internationale: celle qui consiste à combler le profond et dangereux fossé qui divise si tragiquement des peuples et des gouvernements qui naguère ont longtemps combattu ensemble contre l'agression.

9. Il est un autre problème important qui se pose à cette Assemblée, avec une acuité peut-être plus grande que précédemment. Comment les aspirations nationales — cette force dynamique et essentielle qui se manifeste dans toutes les parties du monde — peuvent-elles se réaliser sans provoquer des tensions susceptibles de menacer toute la structure de la coopération internationale? Il y a un an, à Paris, mon prédécesseur, M. Padilla Nervo, a souligné [333^{ème} séance] que la liberté des nations et la liberté des individus constituaient une condition indispensable de la paix. Il va de soi que nous sommes tous d'accord avec lui. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'édifier une communauté internationale pacifique et éprise de progrès, il faut, naturellement, que cette liberté s'accompagne du sens de la responsabilité et de la maîtrise de soi.

10. Voilà des questions que vous serez amenés à discuter au cours de cette session de l'Assemblée. Il est bien possible qu'elles soumettent notre Organisation à une aussi rude épreuve que celles auxquelles elle a dû faire face au cours des dernières années.

11. Il faut que l'Organisation des Nations Unies affronte ces épreuves sans violer la Charte et sans chercher à faire ce qu'on n'a pas voulu qu'elle fasse et qu'elle n'a ni les moyens ni le pouvoir de faire. L'Organisation des Nations Unies, ne l'oublions pas, n'est pas un gouvernement supra-national. Elle est essentiellement un traité multilatéral — certes, d'une portée et d'une autorité considérables — qui a été ratifié par la grande majorité des Etats souverains et qui, de par le consentement de ses Membres, a institué un dispositif destiné à servir ses objectifs: assurer la paix et promouvoir le bien-être de l'humanité.

12. En aidant à atteindre ces objectifs, chacun d'entre nous assume une responsabilité vis-à-vis de la population du pays qu'il représente. D'autre part, en notre qualité de Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous assumons également une responsabilité les uns vis-à-vis des autres. Enfin, vis-à-vis de la commu-

nauté mondiale, nous avons la responsabilité de veiller à ce que les principes de la Charte, ainsi que ceux du droit international et de la procédure internationale que nous sommes en train d'établir lentement mais sûrement, soient interprétés avec autant de jugement que de largeur de vues, et avec autant de modération que de justice.

13. J'ai l'espoir qu'à cette septième session, l'Assemblée générale s'acquittera honorablement et convenablement de cette triple obligation. Quant à moi, à qui vous avez conféré l'insigne honneur de la présidence, je m'engage à consacrer à cette fin le meilleur de mes efforts.

Constitution de la Commission politique spéciale

14. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Selon une pratique établie au cours des années précédentes, les grandes Commissions vont se réunir successivement, cet après-midi, dans cette salle, afin d'élire leurs présidents. Ces élections sont une des étapes préliminaires à la constitution du Bureau.

15. Toutefois, avant d'en venir à cette étape essentielle, je voudrais consulter l'Assemblée en ce qui concerne l'établissement de la Commission politique spéciale. A chacune de ses quatre dernières sessions ordinaires, l'Assemblée générale a institué une commission politique spéciale, et les délégations sont toujours venues à l'Assemblée — je suppose qu'il en est de même cette année — disposées à affecter un de leurs représentants à cette commission et à charger celle-ci de questions prises sur notre ordre du jour.

16. Je voudrais donc préciser qu'avant de passer à la question des six commissions régulières, nous devons dès maintenant nous prononcer sur deux propositions. La première est de constituer la Commission politique spéciale qui, vu les précédents, a maintenant acquis droit de cité. La deuxième, étant donné que cette Commission politique spéciale est devenue un élément normal dans l'organisation de nos travaux et qu'elle est apparemment destinée à le demeurer, est d'accorder à son Président, durant la septième session, la qualité de membre de plein droit du Bureau, avec notamment le droit de vote. Si l'Assemblée adopte ces deux propositions, le Président de la Commission politique spéciale pourra être élu cet après-midi, lorsque les commissions se réuniront pour élire les autres présidents.

17. S'il n'y a pas d'objection contre ces propositions, je considérerai qu'elles sont adoptées.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h. 25.